

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article1782>

Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat - environnement

- Objectifs Développement durable 2030 - L'égalité femmes-hommes dans les ODD - Contexte, positions internationales des femmes -

Date de mise en ligne : samedi 3 mars 2012

Site de l'Association Adéquations

L'ONG belge Le Monde selon les femmes a fait paraître en 2012 un Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat-environnement. Ci-dessous les recommandations. L'intégralité du document est disponible en pdf sur le site de Le Monde selon les femmes (lien en bas de ce texte).

Travail de recherche réalisé par Clarisse Umubyeyi Ntampaka avec l'appui de Claudine Drion et Héléne Ryckmans. Relecture Isabelle Wouters.

Recommandations

Nous demandons aux équipes de négociation belges qu'elles portent au sein de l'Union Européenne, dans le cadre de la préparation de la 56e session de la Commission sur le statut de la Femme et de la Conférence des Nations unies sur le développement durable 2012 (Rio +20) les recommandations suivantes :

- ▶ 1 Les femmes et filles sont des actrices essentielles dans les interventions liées aux changements climatiques et à l'environnement ; il est dès lors indispensable de **garantir leur pleine participation lors de l'élaboration de stratégies ainsi que dans les espaces de prise de décision** sur ces thèmes et d'appuyer la sensibilisation de tous les acteurs concernés au respect des droits des femmes et de soutenir la mise en place des réseaux d'organisations de femmes.
- ▶ 2 Ancrer dans un texte légalement contraignant la **représentation paritaire dans les entités décisionnelles**, telles que proposé par les accords de Cancún, afin de garantir l'application des principes liés au genre dans les actions de terrain.
- ▶ 3 Réaliser des **études d'impact différencié ainsi qu'établir une base de données différenciées par sexe liée aux changements climatiques**, à l'échelle internationale, pour intégrer les besoins et les priorités différenciées des hommes et des femmes dans les politiques.
- ▶ 4 Mettre une **priorité sur les facteurs tels que le développement, la justice sociale, l'égalité des sexes et l'éradication de la pauvreté** dans les solutions proposées et promues par les conventions/accords/protocoles, trop souvent fondées uniquement sur le marché et les technologies.
- ▶ 5 Elaborer des **politiques visant la réduction des inégalités structurelles entre hommes et femmes**, notamment en termes de sécurité et de contrôle du foncier et des ressources économiques ; soutenir des initiatives qui visent à faire appliquer les lois qui accordent des droits égaux de propriété aux femmes et aux hommes, notamment les lois relatives à l'héritage.
- ▶ 6 Favoriser **l'accès à l'éducation et à l'information** afin de renforcer les capacités de résilience des pays au changement climatique en permettant aux femmes de se libérer des contraintes qui les empêchent de s'investir davantage dans l'action politique et citoyenne.
- ▶ 7 Garantir les **droits sexuels et reproductifs des femmes** en élargissant l'accès volontaire au planning familial afin d'améliorer leur statut socio-économique et leur santé ; ce qui réduit indirectement la pression que la

démographie peut avoir sur l'environnement.

- ▶ 8 Sécuriser les **droits d'usage des femmes concernant les terres communautaires et les biens publics pour la nourriture, le combustible, l'eau et autres ressources**. Exiger des organes de régulation (qu'ils soient locaux, nationaux ou régionaux) qu'ils encouragent les autorités villageoises à assurer que les terres collectives travaillées par les groupements de femmes puissent être garanties sur une longue période. Condamner toute expropriation effectuée par l'Etat en vue d'octroyer les terres à un investisseur tiers comme une violation des droits humains (ceux-ci n'autorisant les expropriations/expulsions que si elles sont conformes à la loi et qu'elles sont justifiées par une nécessité publique).

- ▶ 9 **Développer des technologies en s'attachant à différencier les besoins et les contraintes des hommes et des femmes** : modifier la répartition de la charge de travail entre les hommes et les femmes, permettre une économie domestique durable et un gain de prospérité ; soutenir les recherches-actions qui croisent les savoirs paysans et les nouvelles technologies et veiller à la protection des savoirs traditionnels des hommes et des femmes concernant l'environnement ; et encourager le développement des techniques d'allègement des tâches et la diffusion des écotecnologies auprès des femmes et leur en assurer l'accès et le contrôle.

- ▶ 10 Mettre au point des mécanismes de financement du changement climatique adéquats, durables, prévisibles, nouveaux, additionnels à l'aide publique au développement (APD) et accessibles tant par les hommes que les femmes. Leur affectation et leur mise en oeuvre répondra aux exigences du **gender mainstreaming et d'empowerment des femmes** (soutenir leur leadership, construire un cadre légal garantissant les droits égaux, assurer leur accès à la scolarité, renforcer les réseaux associatifs de femmes, etc).

Post-scriptum :

[Télécharger l'intégralité du document \(pdf 16 pages\) sur le site de Le Monde selon les Femme](#)

A voir aussi sur le site Adéquations :

- ▶ Tous les articles sur le thème [Egalité femmes hommes et gouvernance du développement durable](#)